



R.A.L.I.E. – 27^{ème} NATIONALE D'ELEVAGE
Mont Saint-Michel (La Manche / 50) – C.A.C.S.
Dimanche 14 mai 2017

www.ralie.fr



Rassemblement des Amateurs de Lévrier d'Irlande et d'Ecosse

Irish Wolfhound

Affilié à la Société Centrale Canine

Scottish Deerhound

Juges – Keurmeesters – Richter – Judges
Irish Wolfhounds & Scottish Deerhounds

Mrs Csilla Juhasz (Irish Wolfhounds femelles – teven – Hündinnen – bitches)
Mrs Sue Cole (Irish Wolfhounds mâles – reuen – Rüden – dogs)
Mr Brian Doak (Scottish Deerhounds)

Le Mont Saint-Michel
hors les murs
sur les pelouses
derrière la « Rôtisserie »

8:00

Réception des chiens – Ontvangst van de honden
Einlass der Hunde – Entry of the dogs

9:00

Début des jugements – Begin van de keuringen
Beginn des Richtens – Judging of dogs

15:00

Ring d'Honneur – Ering
Ehrering – Main ring

Engagements online (paiement sécurisé) – Online inschrijvingen (beveiligde betaling)
Online-Einträge (sichere Bezahlung) – Online entries (secure payment)

www.cedia.fr

Clôture – Sluiting – Meldeschluss – Deadline

30.04.2017 (INTERNET – minuit)

Engagements par la poste – Inschrijvingen per post – Postal Einträge – Postal entries
CEDIA – NE R.A.L.I.E – BP 30 – 31230 L'ISLE-EN-DODON

28.04.2017 (POSTE – date de réception)

Aucun engagement ne sera accepté sans paiement - chèques (banques françaises seulement) ou mandats à l'ordre du R.A.L.I.E.

Geen inschrijving zal aangenomen worden zonder betaling aan

Keine Einträge ohne Bezahlung an

No entries will be accepted without payment to

Virement bancaire : IBAN : FR76 1010 7003 3000 8160 1879 776 – Code BIC/SWIFT : BREFRPPXXX – Domiciliation / Adresse : BRED VERNON

Renseignements - Inlichtingen – Information – Infos :

Denyse Maurer – Tél. : 0033 (0) 4 75 04 86 31 – Email : denyse.maurer@orange.fr

Prophylaxie de la rage : suivre la réglementation du Ministère de l'Agriculture (Direction des Services Vétérinaires).

Avis aux exposants résidant à l'étranger : présentation obligatoire à l'entrée de l'exposition du certificat de vaccination antirabique en cours de validité. Photocopie à adresser avec l'engagement du chien à l'exposition.

Hondsdolheid : volg de voorschriften van het Ministerie van Landbouw (Direction des Services Vétérinaires).

Buitenlandse exposanten : presentatie vereist bij de ingang van de tentoonstelling van een geldige inenting tegen hondsdolheid certificaat. Fotokopie te sturen met de inschrijving van de hond.

Prophylaxe der Tollwut: Folgen Sie den Richtlinien des Ministeriums für Landwirtschaft (Direction des Services Vétérinaires).

Hinweis für Aussteller mit Wohnsitz im Ausland: Vorlage am Eingang zur Ausstellung eines gültigen Tollwutimpfausweises erforderlich. Mit dem Meldeformular eine Fotokopie des Ausweises des gemeldeten Hundes senden.

Prophylaxis of rabies: follow the regulations of the Ministry of Agriculture (Direction des Services Vétérinaires).

Notice to exhibitors residing abroad: presentation required at the entrance to the exhibition of a valid rabies vaccination certificate. Photocopy to send with the entry of the dog at the show.

REGLEMENT DE L'EXPOSITION

ARRIVEE DES LEVRIERS : L'exposition ouvrira ses portes à partir de 8h00.

Les jugements commenceront à 9h00 précises.

L'organisateur ne fournit aucune cage. L'exposant doit se munir de laisse de promenade pour circuler dans le parc de l'exposition.

En cas d'intempéries ou de fortes chaleurs, l'exposant doit être en mesure d'assurer une protection à son lévrier.

Les lévriers ne devront pas quitter l'exposition avant la fin du ring d'honneur.

SERVICE VETERINAIRE : Le service vétérinaire sera assuré par un docteur vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau ;
- des chiens aveugles ou estropiés ;
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations ;
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits ;
- des chiens dangereux.

La décision du service vétérinaire est sans appel.

REGLEMENT SANITAIRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE : Il est exigé, pour tous les animaux exposés, un certificat de vaccination antirabique conforme aux règlements en vigueur. Le contrôle des certificats et l'examen sanitaire des animaux présentés sont assurés par un vétérinaire désigné par le Directeur des Services Sanitaires du Département. Ce vétérinaire peut refuser l'admission des animaux pour non conformité aux conditions sanitaires. Les animaux présentés devront être en parfait état de santé. L'origine exacte de chacun d'eux devra pouvoir être justifiée à tout moment.

ANNULATION : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que le club organisateur devra couvrir les frais d'organisation qu'il a engagés.

ENGAGEMENTS : Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines, de celles qui appartiennent à une association canine non affiliée à la S.C.C.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origines est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements ;
- les engagements "au poteau" le jour de l'exposition ;
- toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite de la classe "Lot d'Elevage".

CLASSES DANS LESQUELLES LES CHIENS PEUVENT ETRE ENGAGES :

La date prise en compte pour déterminer l'âge est la date du jugement. L'engagement d'un chien dans plus d'une des classes suivantes (ouverte, travail, intermédiaire, champion, bébé, benjamin, jeune et vétérans) est interdit.

Classe Ouverte : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les classes Travail et Intermédiaire. Les lévriers homologués Champion de France de Conformité au Standard ne pourront être inscrits en Classe Ouverte.

Classe Travail : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de deux qualificatifs « Excellent » dans deux épreuves de travail, sous 2 juges en PVL ou sur 2 pistes différentes en ENC. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les classes Ouverte et Intermédiaire. Les lévriers homologués Champion de France de Conformité au Standard ne pourront être inscrits en Classe Travail.

Classe Intermédiaire : Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les classes Ouverte et Travail.

Classe Champion : Réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions de Beauté Nationaux des pays membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois minimum. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

Classe Puppy : Pour les chiens âgés de 3 à 6 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

Classe Junior : Pour les chiens âgés de 6 à 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

Classe Débutant : Pour les chiens âgés de 9 à 12 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

Classe Jeune : Pour les chiens âgés de 12 à 18 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

Classe Vétérans : Pour les chiens âgés de 7 ans et plus. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

Classe Lots d'Elevage : Pour 3 chiens de même race, inscrits au LOF, sans distinction de sexe, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des propriétaires différents et déjà inscrits individuellement. Les lots d'élevage sont notés sur les résultats obtenus lors de l'exposition (note sur 50 : Excellent : 10 points, Très Bon : 5 points pour les classes « adultes » et Jeune et, Très Prometteur : 10 points et Prometteur 5 points dans les classes Puppy, Junior et Débutant) et sur l'homogénéité.

JUGEMENTS : Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle, ils peuvent être assistés dans le ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring et, si besoin est, d'un interprète.

Dans chaque classe, le juge attribue les qualificatifs, il sélectionne et classe les 4 meilleurs sujets 1 à 4.

Les CACS et RCACS seront délivrés sur le ring d'honneur l'après-midi.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. En aucun cas, les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

DEFINITION DES QUALIFICATIFS :

Excellent : Qualificatif attribué à un chien se rapprochant de très près du Standard idéal de la race - présenté en parfaite condition - réalisant un ensemble harmonieux et équilibré, ayant « de la classe » et une brillante allure. La supériorité de ses qualités devra dominer ses petites imperfections tout en conservant les caractéristiques de son sexe. Ne peut être attribué dans les classes Puppy, Junior et Débutant.

Très Bon : Qualificatif attribué à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions - mais en bonne condition physique - il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité. Ne peut être attribué dans les classes Puppy, Junior et Débutant.

Bon : Qualificatif attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race, mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

Assez Bon : Qualificatif attribué à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires, ou pas en condition physique.

Insuffisant : Qualificatif attribué à un chien ne remplissant pas les critères de confirmation.

Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Qualificatifs attribués aux chiens des classes Puppy, Junior et Débutant.

C.A.C.S. :

Le C.A.C.S. (Certificat d'Aptitude et de Conformité au Standard) ne peut être accordé qu'à un chien classé 1er Excellent en Classe Ouverte, Travail ou Intermédiaire, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place). Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du CACS, que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2ème Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé la RCACS.

RECLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les aura motivées.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition.

SANCTIONS : Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice ;
- ceux qui auront remplacé un chien engagé par un autre.

RESPONSABILITE : La société organisatrice décline toute responsabilité de chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leurs lieux et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions, ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.



R.A.L.I.E. – 27^{ème} NATIONALE D'ELEVAGE

Mont Saint-Michel (La Manche / 50) – C.A.C.S.

Dimanche 14 mai 2017

www.ralie.fr



Inscription – Inschrijving – Meldeformular – Entry Form (1 chien / 1 hond / 1 Hund / 1 dog)

Clôture – Sluiting – Meldeschluss – Deadline : **INTERNET : 30.04.2017 (minuit)** – **POSTE : 28.04.2017 (date de réception)**

PROPRIÉTAIRE EIGENAAR EIGENTÜMER OWNER	Nom / Naam / Name		Prénom / Voornaam / Vorname / First Name	
	Rue / Straat / Strasse / Street		N° / Nr.	
	Code Postal / Postcode / Postnr. / Zip code	Localité / Woonplaats / Wohnort / Town	Pays / Land / Country	
	Tel.		E-mail	

CHIEN HOND HUND HOUND	Race / Ras / Rasse / Breed	Mâle / Reu / Rüde / Dog	Femelle / Teef / Hündin / Bitch	
	Nom du Chien / Naam v.d. Hond / Name des Hundes / Name of the Dog			
	Pedigree + N° / Stamboom + Nr. / Ahnentafel + Nr. / Pedigree + N°		Date de Nais. / Geb. Datum / Wurfdatum / Date of Birth	
	N° Tat. / Chip / Tätowierung / Tattoo			
	Père / Vader / Vater / Sire			
	Mère / Moeder / Mutter / Dam			
	Eleveur / Fokker / Züchter / Breeder			

CLASSE KLAS KLASSE CLASS	Puppy / Puppie / Jüngsten	3-6 m.	40,00 €	35,00 €	Clôture – Sluiting Meldeschluss Deadline INTERNET : 30.04.2017 (minuit) POSTE : 28.04.2017 (date de réception)
	Junior	6-9 m.	40,00 €	35,00 €	
	Débutant / Debutant / Anfänger / Beginner	9-12 m.	40,00 €	35,00 €	
	Jeune / Jeugd / Jugend / Youth	12-18 m.	40,00 €	35,00 €	
	Intermédiaire / Intermediaire / Zwischen / Intermediate	15-24 m.	40,00 €	35,00 €	
	Ouverte / Open / Offene / Open	≥ 15 m.	40,00 €	35,00 €	
	Travail / Gebruikshonden / Gebrauchshunde / Working	≥ 15 m.	40,00 €	35,00 €	
	Champion / Kampioensklas / Sieger / Champion		40,00 €	35,00 €	** + justificatif / bewijs / Beweis / Justificatif
Vétérans / Veteranen / Veterans	≥ 7 ans / jaar / Jahr	GRATIS	!!! Tarifs adhérents R.A.L.I.E. à jour de cotisation !!!		

- 40,00 € → 1^{er} chien / hond / Hund / dog (catalogue compris / catalogus inbegrepen / inkl. Katalog / catalog included) / 35,00 €
- 35,00 € → 2^{ème} chien / hond / Hund / dog / 30,00 €
- 30,00 € → 3^{ème} chien / hond / Hund / dog / 25,00 €
- 25,00 € → 4^{ème} chien / hond / Hund / dog et les suivants chacun / en ieder volgende / und jeder weitere / and each following / 20,00 €
- GRATIS → Vétérans / Veteraan / Veteranen / Veteran

N.B. : Cocher la classe choisie. A défaut de mention de la classe, le chien sera engagé dans la classe correspondant à son âge.

N.B. : De gewenste klas aanduiden. Anders zal de hond opgenomen worden in de klas die overeenkomt met zijn leeftijd.

N.B. : Die gewünschte Klasse ankreuzen, sonst wird der Hund in die seinem Alter entsprechende Klasse eingeteilt.

N.B. : Check the corresponding class, otherwise the dog will be entered in the class corresponding to his age.

** Classe Champion : justificatif du titre de Champion National de Beauté des pays membres de la F.C.I. ou Champion International de la F.C.I.

** Kampioensklas : bewijs van de F.C.I. Nationaal Schoonheid Kampioen titel of de F.C.I. Internationaal Kampioen titel bijvoegen.

** Siegerklasse : Beleg des nationalen Schönheits-Champion Titels der Mitglied Staaten der F.C.I. oder Internationaler F.C.I. Champion Titel.

** Champion Class: Proof of the national Champion title of the countries members of the F.C.I. or International F.C.I. Champion title.